



Accord temporaire du 14 décembre 2020 entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mobilité des fournisseurs de services

RS 0.946.293.671.2; RO 2020 6675

Prolongation de l'Accord temporaire

Par échange de notes des 14 et 17 novembre 2022, la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont convenu de prolonger l'accord jusqu'au 31 décembre 2025, à moins que les parties n'en conviennent autrement. L'échange de notes entre en vigueur le 1^{er} décembre 2022.

